

*E. Barreau
Transition éco.*

Affaire suivie par :
M. Christian PEYRAT
Tél. 06 72 47 75 51
c.peyrat@agglo-saintes.fr

Reçu le

23 JUL. 2024

Saintes Grande Rives, l'Agglo

M. Bruno DRAPRON
Président de Saintes Grandes Rives,
l'Agglo
12 Boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES

Objet : Avis sur le projet de PCAET

Saintes, le **23 JUL. 2024**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 mars 2024, en application de l'article L. 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez saisi pour avis le Conseil de développement sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

J'ai le plaisir de vous transmettre en retour l'avis du Conseil de développement sur le projet de PCAET, avis qui a été approuvé à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du Conseil de développement du 9 juillet dernier.

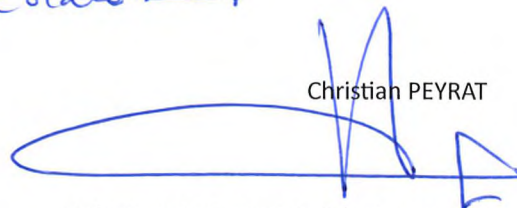
Les membres du Conseil de développement se tiennent bien évidemment à votre disposition et celle du Vice-président en charge de l'élaboration du PCAET et des services concernés pour exposer l'avis rendu et échanger avant de le présenter de manière plus synthétique en conférence des Maires si vous en êtes d'accord.

Dès ces temps d'échanges programmés, je vous remercierai de bien vouloir mettre en ligne l'avis transmis sur le site internet de l'agglomération de Saintes dans la rubrique présentant nos travaux.

Dans l'attente de ces temps d'échange, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

Christian PEYRAT



Président du Conseil de Développement
de l'agglomération de Saintes

Copie : M. MARGAT, Conseiller délégué
En charge du Conseil de développement

2024 | Le Conseil de Développement de Saintes Grandes Rives, l'Agglo



AVIS SUR LE PROJET DE PCAET

AVIS SUR LE PROJET DE PCAET

Conformément à l'article L. 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Saintes Grandes Rives, l'Agglo a sollicité le 18 mars 2024 l'avis du Conseil de développement sur le projet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par délibération en date du 15 février 2024.



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	Page 4
II.	AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Page 6
	1. TRANSPORT ET MOBILITE	
	2. PATRIMOINE PUBLIC ET HABITAT	
	3. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
	4. ENERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES	
	5. CONSOMMATION ET RESSOURCES	
	6. POLITIQUE PUBLIQUE ET GOUVERNANCE	
III.	CONCLUSION	Page 12
IV.	ANNEXES	Page 13

INTRODUCTION

L'élaboration d'un PCAET a été rendue obligatoire par loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015. Il définit les objectifs stratégiques et opérationnels de l'EPCI en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter. Il décide un programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergies renouvelables, de valoriser le potentiel en énergies de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique.

L'agglomération de Saintes a concerté le Conseil de développement dans le cadre de l'élaboration de ce document depuis l'étape de diagnostic, jusqu'à sa rédaction finale. Le Conseil de développement a participé à des ateliers de travail au mois d'avril 2023, avec de nombreux acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Le Conseil de développement salue l'ambition, le caractère multifactoriel, ainsi que la reprise de propositions qu'il a émises dans le cadre de la contribution rendue en 2023 « Comment agir dans les territoires pour adapter les espaces urbains au changement climatique ? » (traitement des îlots de chaleur, renaturation, compensation pour un zéro artificialisation, préservation de la ressource en eaux...). Quels principes pourraient être retenus dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle zone ou bien lors de la requalification d'un secteur ?».

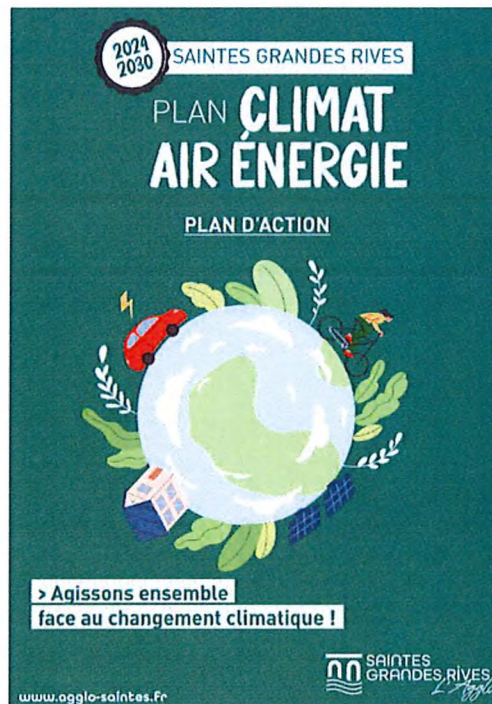
L'étude des textes présentés s'est avérée laborieuse, au vu de la complexité et des interactions des thématiques abordées et le grand public pourrait se sentir peu concerné par l'aspect dense et administratif du document.

Au final, le projet de PCAET semble très intéressant au niveau de la richesse des possibilités sur de multiples sujets mais laisse **une impression de volonté inaboutie** :

- **Un "grand chantier"** symboliserait une ambition forte de la collectivité vers une transition résolument écoresponsable.
- L'urgence de la réponse face à l'évolution du climat et de la perte de la biodiversité nécessiterait **la prise rapide de mesures drastiques** - à l'image des projections du SRADDET sur les économies d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre ; or, nous risquons de voir s'accumuler un retard dès le départ du plan d'action.
- **La typicité du territoire, signalée dans le diagnostic, n'est pas retrouvée dans le plan d'action**, dont les préconisations, déclinaisons d'actions issues de dispositifs déjà existants, ne sont pas assez spécifiques par rapport à la réalité quotidienne des citoyens.
- **Certaines propositions théoriques pertinentes ne trouvent pas leur déclinaison opérationnelle** et les résultats seront difficiles à évaluer.
- L'évolution de la démographie, en particulier la pyramide des âges n'est pas suffisamment prise en considération : la problématique de la mobilité doit être pensée de manière plus adéquate.

- Les dates de référence servant de marqueurs pour juger de l'efficacité des actions entreprises ne sont pas toujours cohérentes, entre l'Europe, l'État, la Région et l'Agglomération.
- **L'évaluation intermédiaire sera difficilement faisable et les actions correctrices difficilement applicables :** trop de mesures ne sont que des incitations, non chiffrées, et dont les effets seront difficiles à évaluer et à corriger.

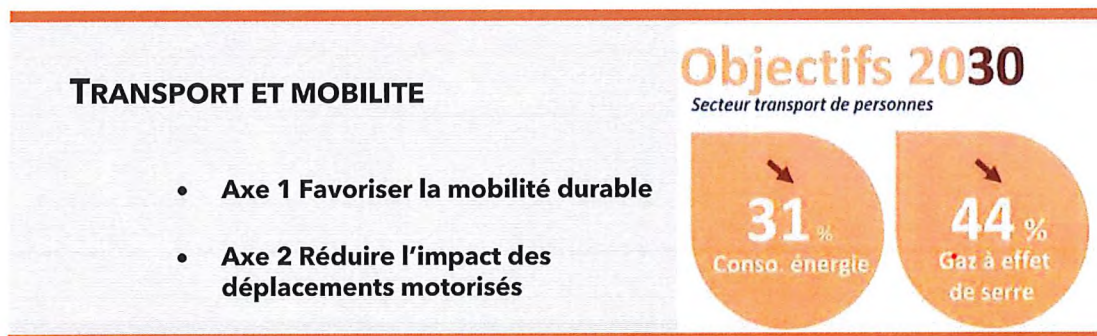
Au regard de la complexité du sujet et par son avis, le Conseil de développement de l'agglomération de Saintes s'inscrit dans une démarche constructive et souhaite être force de propositions pour compléter le projet établi.



AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de développement a émis un avis pour les six thématiques déclinées dans le projet de PCAET.

Il s'est également attaché à mettre en avant des actions qui lui semblent prioritaires à conduire, à préciser les modalités de mise en œuvre lorsque cela lui paraît nécessaire et enfin à compléter le programme opérationnel par de nouvelles mesures.



Le programme d'actions présenté est trop axé sur le vélo alors même que la population vieillit et que les habitudes prises en matière de mobilité font de la politique du « tout vélo » une ambition difficilement réalisable.



Le Conseil de développement souligne à l'inverse **l'intérêt et la pertinence des actions** visant à :

- **Améliorer l'efficacité des déplacements** comme le covoiturage, l'autopartage, les transports solidaires... Une voiture comptant 2 ou 3 personnes et circulant dans une voiture à « carburant fossile » est préférée à une voiture « propre » avec un seul occupant. La pratique du véhicule partagé doit être largement soutenue, expliquée et intéressée financièrement : il s'agit de multiplier les stationnements pour covoiturage, dans toutes les communes et le long des axes routiers principaux. En milieu rural, il est rappelé que la voiture est indispensable. Pour les habitants de villages vécus comme « dortoirs », les transports en commun (quand ils existent !) sont ressentis comme une régression et une perte dans la liberté de déplacement.
- **Inciter au développement de services de proximité pour limiter les déplacements.** Une réflexion pourrait être engagée rapidement sur les équipement ruraux « incitatifs » qui permettraient de limiter le nombre et la longueur des transports individuels (antennes administratives, itinérance, espaces de travail partagés, dépannage alimentaire, etc.). Le Conseil de développement ne retrouve pas dans le programme d'actions la mise en place de services au niveau des Zones d'Activité Économique qui participerait à la diminution des déplacements.

Le Conseil de développement de l'agglomération de Saintes demande également l'inscription au PCAET d'actions visant à développer la multimodalité. L'élaboration d'une stratégie multimodale doit être engagée et cette question doit être traitée

prioritairement pour la gare de Saintes, l'objectif étant à court terme de bénéficier d'une gare multimodale réhabilitée et bénéficiant d'infrastructures et services adaptés.



L'agglomération de Saintes pourrait inciter davantage les habitants à l'utilisation des transports en commun :

- En sollicitant la SNCF pour multiplier les arrêts en campagne, à la demande. Saintes est reconnue pour son étoile ferroviaire avec 5 lignes entrantes et sortantes dont la ruralité souhaite bénéficier.
- Par un développement des transports à la demande, en renforçant la communication et par l'offre de voyages gratuits...
- Par un engagement financier fort pour inciter à l'utilisation : prix du titre voyageur versus coût réel des transports ?
- En déclinant sur le territoire avec l'Etat, la SNCF, la Région, le Département...un « pass mobilité » à l'exemple du pass mis en place pour les jeunes pour circuler pendant l'été sur l'ensemble des lignes intercités et TER en France pour un montant donné. Ce pass mobilité pourrait bénéficier aux jeunes et aux personnes vulnérables sous condition de ressources.



Les actions du PCEAT à interroger

- o Encouragement financier aux entreprises incitant les déplacements cyclistes (réduction sur le Versement Mobilité ?) ou mise à disposition de vélos à assistance électrique moyennant une contrepartie
- o Livraison du dernier Km : incitation sur le court terme et à moyen terme décider de modalités contraintes ou/et répressives ?



De nouvelles actions

- o Remise à niveau du code de la route par l'organisation de formations, événements pour mieux connaître les usages cyclistes et assurer la sécurité des vélos sur la route.
- o Promotion duetrofit (convertir une voiture à motorisation thermique en motorisation électrique afin de lui donner une seconde vie) et mettre en place des aides financières.

PATRIMOINE PUBLIC ET HABITAT

- Réduire l'impact environnemental des infrastructures publiques
- Encourager la rénovation et la construction durable des bâtiments
- Lutter contre la précarité énergétique

Objectifs 2030

Secteur résidentiel

12 %

Conso. énergie

31 %

Gaz à effet de serre

Le Conseil de développement approuve globalement le programme d'actions présenté pour la thématique « Patrimoine public et habitat ».

Il est particulièrement attentif aux actions concernant le tertiaire visant à la sobriété, la rénovation thermique ou la construction de logement BBC. Si le PCAET a bien intégré les enjeux du secteur résidentiel, il rappelle la disproportion entre le coût des travaux et les aides financières mobilisables et souvent fonction des ressources. Il souligne également la difficulté pour les personnes âgées d'entreprendre des travaux importants dans des logements vétustes (attachement à leur habitat, ampleur des travaux et des démarches, moyens financiers...).

Concernant l'accompagnement des entreprises, les incitations financières destinées à soutenir la transition énergétique sont trop faibles.



Il dit la nécessité de voir évoluer rapidement la législation française pour que soient hiérarchisés, conciliés et alliés les travaux liés au développement des énergies renouvelables et la préservation du patrimoine bâti et naturel en site classé. En Nouvelle Aquitaine, il n'y a pas de document spécifique qui traite des obligations autour de la protection architecturale pour les projets photovoltaïques qui restent soumis aux avis des Architectes des Bâtiments de France et/ou à celui du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectifs 2030

- **Préserver la ressource en eau**
- **Limiter les risques liés au changement climatique**



Le Conseil de développement Saintes Grandes Rives, l'Agglo est particulièrement attentif aux mesures présentées pour ces deux axes du PCAET.



Il souligne en particulier la nécessité d'encourager la mise en œuvre d'une agriculture respectueuse de la nature par des incitations, des actions de formation... Ainsi les aides visant à replanter des haies pour prévenir les inondations sont à développer et à mobiliser sur le territoire de l'agglomération. Il s'agit également d'accompagner et former les agriculteurs à changer leurs pratiques pour stopper l'usage des engrais comprenant de l'azote industriel.

D'une manière générale, il est indispensable d'aider les acteurs du territoire - industriels, agriculteurs - à se soumettre aux normes en vigueur pour préserver la qualité de l'air.

En ce qui concerne les actions liées au changement climatique, le Conseil de développement est favorable à la réalisation d'une trame sombre, en plus des trames verte et bleue, dans les documents d'urbanisme. Il souligne l'intérêt de mettre en place de mesures de sauvegarde telles que les Obligations Réelles Environnementales (ORE) ou bien des Zones Agricoles Protégées pour des espaces tests.

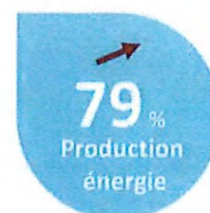
Il demande également à ce que **les actions soient rapidement engagées pour lutter contre les îlots de chaleur sur Saintes**, principal pôle urbain de l'agglomération.

Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrits dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Les communes, propriétaires foncières, pourraient s'engager au titre de l'exemplarité, et ouvrir la possibilité d'engagement par acte administratif.

ENERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

- Appuyer l'émergence de nouvelles énergies renouvelables
- Augmenter la production de chaleur à partir de sources renouvelables

Objectifs 2030



Le Conseil de développement regrette que le PCAET ne comporte pas de projet phare et important en matière de production d'énergie renouvelable. En effet le constat est très défavorable sur notre territoire en comparaison avec d'autres EPCI Charentais- Maritime.

Il demande aussi à l'agglomération de Saintes d'assurer le développement massif et dans un même temps de l'ensemble des énergies renouvelables mobilisables sur le territoire. Il s'agit d'investir massivement sur le solaire - thermique et photovoltaïque - mais aussi l'éolien, la géothermie profonde et de surface, la méthanisation, l'hydro-électrique... et créer des réseaux de chaleur.



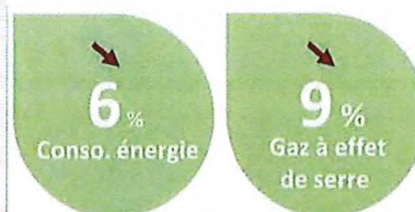
Il rappelle que les sites d'implantation des infrastructures énergétiques les plus efficaces sont à rechercher. Un effort particulier est à faire à Saintes qui accueille plus de 43% de la population et sur laquelle le solaire thermique pouvant être multiplié par 5,6 fois.

CONSOMMATION ET RESSOURCES

- Soutenir une agriculture et une alimentation durable
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets

Objectifs 2030

Secteur agricole



Le Conseil de développement rappelle qu'en matière de production ou de consommation que « le nécessaire est suffisant ».

Il est attaché au développement d'une agriculture durable, préservant les milieux naturels et répondant au mieux aux besoins des populations locales. Il faut rechercher un meilleur équilibre entre production et demande. D'une manière générale, **il faut**

promouvoir la sobriété : la surproduction n'est pas souhaitable tout comme la surconsommation qui sont source de gaspillage. Une production et une consommation maîtrisées auraient des impacts financiers et écologiques favorables car source d'économies.

Le développement des circuits courts doit être poursuivi et incité. L'autonomie alimentaire sur le territoire est un objectif vers lequel les acteurs du territoire doivent tendre.

Concernant la gestion des déchets, le Conseil de développement demande à l'agglomération de Saintes de communiquer davantage et plus en continu : faute d'une communication permanente, les courbes de production de déchets ne s'infléchissent pas suffisamment. Une campagne de communication est à engager sur le « non-déchet » - 5 R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler.

POLITIQUE PUBLIQUE ET GOUVERNANCE

- **Assurer la cohérence des politiques publiques avec le Plan Climat**
- **Piloter et animer la stratégie Plan Climat**



Le Conseil de développement de l'agglomération de Saintes, s'il partage les mesures présentées, demande à ce qu'elles soient renforcées et complétées notamment pour **faire émerger davantage d'actions collectives et concertées en faveur de l'adaptation aux évolutions climatiques** (ex. : assemblées citoyennes, solidarité...). Il est nécessaire de communiquer largement afin de faire adhérer le public aux actions conduites. Pour cela, l'information doit être pertinente et continue, les incitations ambitieuses et conviviales, avec mixité des générations et des milieux sociaux. Le suivi des engagements doit être accessible à tous (visibilité).

La collectivité se doit de :

SENSIBILISER

INFORMER

INCITER

- **Poursuivre et renforcer la sensibilisation des personnels, des élus, des acteurs, du grand public sur l'urgence climatique et les former aux gestes éthiques à mettre en pratique.** A titre d'exemple, l'interdiction des phytosanitaires à proximité des caniveaux et fossés doit être rappelée. Les associations naturalistes pourraient être mobilisées pour une étude d'impact et de résilience des écosystèmes.
- **Informar largement les habitants, les acteurs du territoire, les partenaires de l'ambition et des actions du PCAET :** le grand public doit être témoin de l'engagement et des évolutions du territoire. Le secteur public doit également être exemplaire dans les actions qu'il conduit et communiquer sur les résultats obtenus

FEDERER

EVALUER

- **Inciter la réalisation de projets vertueux et communiquer sur ces projets.**
- Mettre en place des méthodes de travail en mode « émulation » pour toujours faire mieux.
- **Créer un Comité consultatif** (citoyens et associations) en charge de suivre la mise en œuvre des actions du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés. Le conseil de développement souligne son intérêt pour la création d'une Maison écocitoyenne pour poursuivre la sensibilisation du public et faire adhérer aux problématiques de préservation de la planète.
- Elargir aux citoyens (et/ou créer) les instances ou comité de gestion des conflits de l'eau et des usages alternatifs des eaux pluviales et issues des stations d'épuration, et d'une tarification progressive de l'eau.
- S'assurer que dans le cadre de l'élaboration du PLUi chaque commune disposera d'un Atlas de la biodiversité.
- Mettre en place une comptabilité analytique faisant ressortir le « **budget vert** », y compris dans son volet communication ;

Les communes du territoire devront également s'engager dans la mise en œuvre du PCAET et décliner chacune un programme d'actions.

CONCLUSION



En conclusion, il apparaît au Conseil de développement de l'agglomération de Saintes que l'effort principal qui doit être porté par Saintes Grandes Rives, l'agglo concerne la communication et l'action d'éducation envers le grand public et les acteurs économiques.

Au travers des activités mises en place en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire l'agglomération de Saintes devra renforcer l'éducation aux problématiques environnementales par l'apprentissage du jardinage par exemple. Les communes devront adapter les équipements scolaires pour désartificialiser les cours d'école.

Nous sommes à l'étape d'une nécessaire révolution des mentalités et des comportements. C'est l'adhésion de tous les citoyens à une politique ambitieuse qui contribuera à l'autonomisation du territoire. **La transition indispensable ne sera effective qu'avec l'assentiment du plus grand nombre, à l'issue d'un travail de formation et de concertation, afin de faire les choix les plus pertinents, et acceptés de tous, devenus acteurs du changement.** Dans cet objectif, et à titre d'exemple, les animations grand public à visée touristique devront prôner le respect de l'environnement et les équipements exemplaires (toilettes sèches ou utilisant de l'eau de pluie dans les lieux touristiques).



Enfin, **le Conseil de développement restera vigilant quant aux décisions budgétaires qui signeront la volonté de prioriser les actions les plus en faveur de la préservation environnementale, et sur la mise en place de programmes ambitieux** qui permettraient à la collectivité de se hisser en première ligne des intercommunalités dans le domaine de la transition, soutenue par la majorité de ses habitants.

Une planification chiffrée par étapes fait défaut, dommage car cela permettrait une meilleure lisibilité du Plan.

ANNEXE

Au-delà de l'avis du Conseil de développement sur les préconisations proposées dans le projet de PCAET, **il demande à l'intercommunalité d'être force de propositions et autorité organisatrice de filières.**

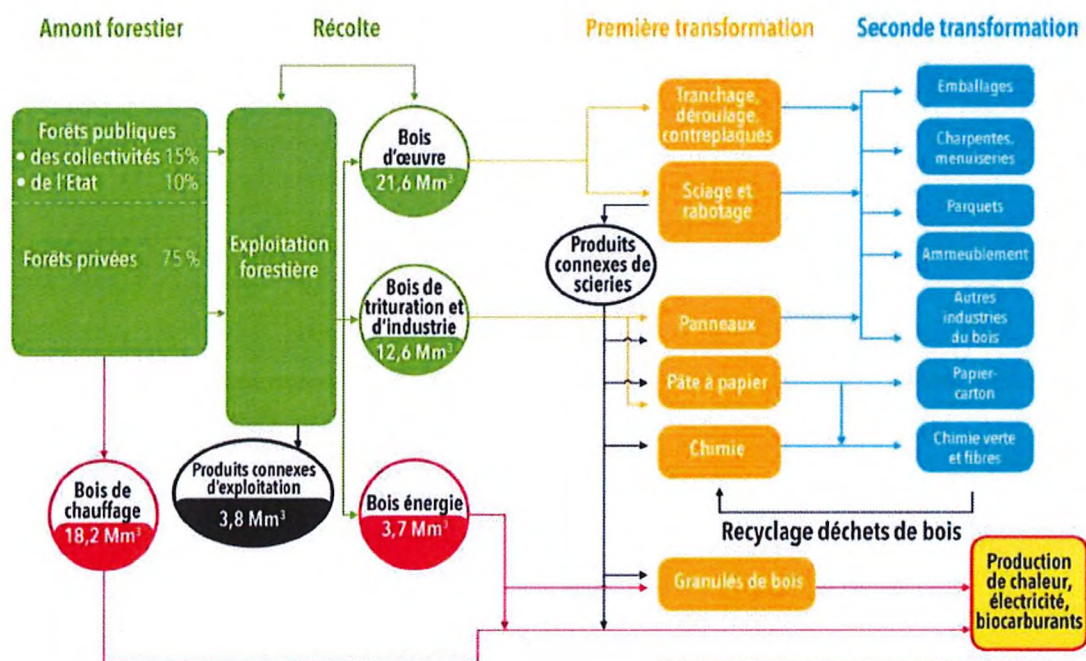
Le Conseil de développement s'est attaché à souligner pour chaque filière proposée les points à prendre en compte, la liste des mesures n'étant bien évidemment pas exhaustive.

INSEE - Définition d'une filière

« Une filière économique désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. »

Filière bois :

- Chauffage et bois d'œuvre
- Préservation de la pérennité de la ressource en local
- Déchets verts : broyage au plus près des citoyens + valorisation en compostage et réutilisation locale.



Filière prévention des déchets et réemploi :

- Matériauthèque
- Déconstruction et réemploi
- Plateforme de tri et de stockage
- Partenariats avec les autres structures similaires
- Construction consciente (pour réemploi ultérieur)
- Spécialisation des agents en valorisation des déchetteries

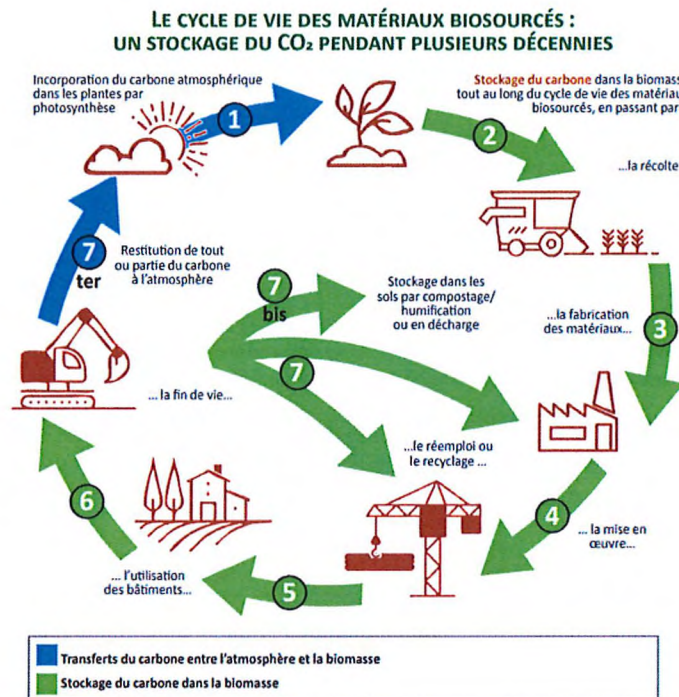


Source ADEME : les 3 domaines et 7 piliers de l'économie circulaire

Filière construction respectueuse de l'environnement (matériaux bio-sourcés) :

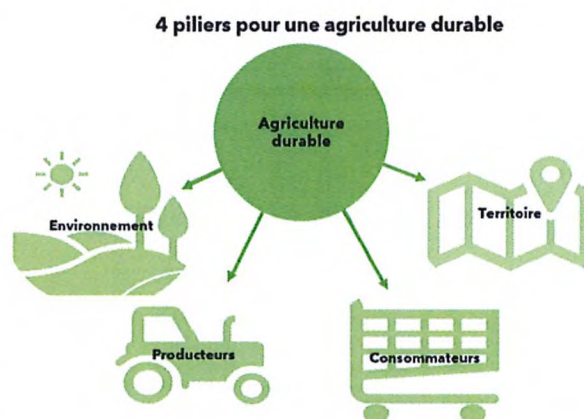
- Information de tous les acteurs (constructeurs, banquiers, notaires, artisans, secrétaires de mairie, techniciens du droit du sol...)
- Formation des professionnels du bâtiment
- Appui à l'apprentissage des nouvelles pratiques (CFA, artisans, marchands de matériaux, chambre des métiers, CAPEB...)
- Conseil aux futurs propriétaires (CAEU)
- Incitations financières à la construction vertueuse
- Critères disqualifiants pour les marchés publics
- Sensibilisation aux règles d'économie d'énergie des utilisateurs des bâtiments publics
- Actions élargies des Conseillers en Énergie Partagés (études systématiques, information aux élus et grand public, incitation vers les communes...)
- Accompagnement (y compris financier) à l'optimisation de l'éclairage public
- Pour toute construction neuve, incitation financière à la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie (arrosage, toilettes...)
- Incitation à la rénovation vertueuse des maisons particulières : information, aides... - accompagnement (professionnel) à l'auto-rénovation, avec évaluation finale avant aides
- Caisse d'avance pour l'emploi d'artisans certifiés
- Aides encadrées aux bailleurs privés - aides/sanction (bonus/malus) à l'efficacité énergétique des locaux professionnels
- Promotion/encouragement aux toitures végétalisées et au blanchiment des toits et façades (albédo) - gratuité des audits énergétiques, et promotion de ces études
- Besoin de pérenniser et de stabiliser les aides gouvernementales par des mesures locales

- Obligation d'étude de faisabilité de réseau de chaleur et de chaufferie centralisée pour toute création de lotissement
- Incitation à la densification urbaine et à la rénovation
- Information appuyée sur l'isolation des logements et incitations financières à la réhabilitation
- Organisation d'une filière "chanvre" avec les partenaires agricoles (Cf. Melle)



Filière agriculture respectueuse et respectée :

- Incitation aux meilleures pratiques agricoles, préservatrices des Communs (air, eau, sol, sous-sol) et pour la séquestration du carbone
- Encouragement à l'augmentation de temps de pâturage et à la diminution du labourage
- Focus particulier sur la préservation de la ressource en eau, en quantité comme en qualité
- Stratégie foncière d'acquisition pour l'installation de jeunes agriculteurs en pratique écoresponsable (espaces test, Cf. Terre de Liens) pour une agriculture durable et respectée
- Partenariats avec les lycées agricoles pour des formations spécifiques au territoire et à ses ambitions écologiques
- Encouragements financiers aux techniques de culture de nécessitant pas d'intrant chimique (chanvre, miscanthus...) à proximité des points de captage, tout en privilégiant d'abord la production alimentaire



- Favorisation du développement des circuits courts, directement entre producteurs et consommateurs, avec une large information sur les qualités sanitaires et nutritives et un soutien financier pour équilibrer prix de vente et coûts de production
- Effort particulier sur la restauration collective (crèches, écoles, collèges, lycées (y compris agricoles et enseignement privé), hôpitaux, prison, EHPAD, entreprises, etc.
- Incitation des familles à une consommation alimentaire plus saine, formation des plus jeunes, organisation d'ateliers et de concours de cuisine, éducation au non gaspillage, à l'utilisation des restes alimentaires, à la valorisation des rebuts alimentaires, etc.
- Soutien à la mise en place d'une filière de transformation étique et locale des fruits & légumes de saison, de produits laitiers et carnés, etc.
- Incitation à la mise en place et à l'animation d'au moins un marché fermier par commune et par mois
- Déclinaison de l'ambition politique du PCAET au travers d'un cahier des charges "bio"
- Soutien d'une filière de coopération et d'entraide entre cultivateurs maraichers bio, afin de rompre leur isolement
- Valorisation financière de la séquestration de carbone dans les sols et encouragement aux cultures intermédiaires
- Soutien à l'agroforesterie pour le stockage du carbone financée par une taxe sur l'artificialisation
- Nécessité de la production locale de l'alimentation animale (fourrage)
- Intensification du programme EVA (département de la Charente-Maritime) et établissement d'un plan pluriannuel de plantation.

Filière de production d'énergie renouvelable locale :

- Incitation au partage in situ de l'électricité produite via des partenaires institutionnels
- Organisation du territoire pour le biogaz routier et un réseau électrique dédié à la recharge des véhicules et à la réinjection d'électricité verte dans le circuit
- Évolution du parc de véhicules de transport en commun : gaz, électrique, hydrogène ?
- Information et concertation vers une acceptabilité du public à la méthanisation et à l'éolien
- Étude sur le photovoltaïque sans artificialisation des sols – soutien à l'agrivoltaïsme en toiture et discussion sur le photovoltaïque au sol autour des points de captage d'eau potable (compensation des surfaces)
- Création d'un collectif citoyen étudiant et discutant des projets de production d'énergie verte locale



- Études sur le géothermique profond (collectif) et mesures incitatives au géothermique de surface (individuel) - étude sur le petit hydraulique (anciens moulins)
- Études et incitations au solaire thermique - information du grand public sur les zones ZAEnR
- Plan d'information et aides au remplacement sur les appareils de chauffage "bois" vétustes
- Commission d'arbitrage pour le photovoltaïque en toiture en secteur patrimonial protégé